AVIS PUBLIC
TROISIÈME EXERCICE FINANCIER
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion sera, en 2027, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM), que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la LFM.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle, en vertu de la LFM, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé aux coordonnées suivantes :

  Ville de Vaudreuil-Dorion
  2000, rue Émile-Bouchard
  Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1A5

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière* (règlement nº 1711) et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 6 octobre 2026.

Tania Lê, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca